

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002102**

**OBJET :**

**Assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour le lancement  
de la phase d'études  
opérationnelles du Pôle  
d'Echange Multimodal d'Agde  
: mission attribuée au Cabinet  
DYN'AMO Conseil pour un  
montant de 30 000,00 € TTC**

Réf. : FP (stratégie territoriale)  
Rubrique dématérialisée : 1.1.1  
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs  
aux marchés publics et aux accords-cadres  
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU la délibération N°3219** du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU la délibération N°3220** du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU l'article L 5211-10 du CGCT**, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU la délibération N°3280** du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pilote depuis 2018 le projet de Pôle d'Echange Multimodal de la gare d'Agde et que celui présente de fortes complexités tant techniques que partenariales eu égard à la multiplicité des acteurs associés au projet,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite en conséquence s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer et cadrer le lancement des études opérationnelles,

**CONSIDÉRANT** que le montant estimatif de cette mission dépasse le seuil des 10 000 €, une consultation à faible montant a été réalisée auprès de quatre prestataires.

A l'issue de celle-ci.

## DÉCIDE

- **Article 1 :** De confier au cabinet DYN'AMO Conseil, domicilié 22 place du Ventoux, 34 090 MONTPELLIER, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de la phase d'études opérationnelles du Pôle d'échange multimodal de la gare d'Agde, pour un montant total de 30 000,00 € TTC (trente mille euros toutes taxes comprises).
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 20 Juillet 2021

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210720-C00210210-AR